

Chambre des communes. Il est formé de onze députés ministériels, de sept députés de l'opposition officielle, d'un député néo-démocrate et d'un député créditiste.

● (1722)

Le comité directeur est devenu un rouage important du fonctionnement efficace du comité principal sur le plan de la planification, de l'étude des dossiers et de la rédaction des rapports.

Le comité a une tâche énorme à accomplir. Il est chargé d'étudier le rapport du vérificateur général et il n'a pu attaquer l'étude des comptes publics du Canada qu'une seule fois. Ce n'est que de haute lutte qu'il parvient à décrocher sa place dans l'horaire des séances de comités. Voilà un problème dont le comité pourrait bien se passer, surtout quand il a à étudier des questions aussi importantes que celles dont il est fait état dans le rapport de 1978.

Il y aurait des moyens d'accroître l'efficacité du comité, et j'espère avoir le temps de consigner certaines suggestions en ce sens, monsieur l'Orateur.

On devrait assigner à ce comité une équipe permanente de recherche qui relèverait du président du comité et n'aurait aucun compte à rendre au directeur du service de recherche de la bibliothèque du Parlement. Récemment, en tentant de réunir les renseignements dont j'avais besoin pour une séance, j'ai constaté que notre personnel de recherche s'était vu confier des tâches par la bibliothèque du Parlement. Je n'étais pas au courant au moment où je me préparais pour la séance en question.

Au besoin, des experts devraient être mis à la disposition du comité par le secrétariat du vérificateur général. J'estime cela essentiel si nous entendons nous acquitter de la tâche qui nous est maintenant confiée.

Le comité devrait disposer d'un budget pour lui permettre, au besoin, d'effectuer des enquêtes. Je songe, par exemple, au rapport de l'EACL et au fait que le comité n'a pas été en mesure d'achever son enquête sur cette importante question.

L'opposition officielle devrait affecter un chercheur pour répondre aux besoins des députés de l'opposition qui prennent réellement l'initiative au comité.

Les membres du comité des comptes publics ont une énorme charge de travail terre-à-terre. Cela cause certains problèmes d'assiduité qu'il faut régler. Il faut être dévoué pour siéger à ce comité. Je crois que nous devrions trouver moyen de rehausser le prestige de ces députés qui sont des travailleurs acharnés, soit en les faisant connaître davantage du public, soit en télévisant les travaux du comité, ou encore en leur versant une indemnité.

L'autre solution serait que les députés siègent à titre de jury et laissent les experts comme les avocats et autres professionnels hautement compétents interroger les témoins des divers ministères qui comparaissent devant le comité. Les membres du jury auraient le droit de poser des questions supplémentaires rattachées à celles posées par l'avocat.

Au fond, il y a deux approches possibles, monsieur l'Orateur. Premièrement, accroître les services de recherche à la disposition des députés qui participent aux travaux du comité et les encourager à y siéger, ou deuxièmement, mettre en place

Parlement

un service d'experts professionnels chargés d'aller au fond des choses et permettre aux députés de siéger à titre de jury chargé de rédiger le rapport ou d'approuver le rapport rédigé par le personnel.

J'ai déjà dit devant le vérificateur général et le contrôleur général, ainsi qu'à l'Institut Niagara, que si nous ne mettons pas fin à cette attitude «je-m'en-foutiste» à l'égard des ressources fiscales de l'État, et si nous n'imposons pas une comptabilité stricte, alors cette forme de gouvernement s'effondrera. C'est une trop grave menace à notre liberté pour que nous la tolérions. C'est pourquoi j'implore le Parlement de faire un ultime effort pour renforcer le comité permanent des comptes publics et créer un comité tout aussi bien préparé pour étudier les dépenses elles-mêmes.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais rendre hommage à mes collègues qui ont consacré tant d'heures à leurs tâches au comité directeur. Le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) a été un solide représentant des ministériels, le député de Pontiac (M. Lefebvre) a témoigné d'une grande valeur, ainsi que le député de Trinity (M^{lle} Nicholson), et enfin je veux nommer mes collègues le député de Vancouver Quadra (M. Clarke) et le député de Red Deer (M. Towers). Je crois que la Chambre devrait les remercier des longues heures qu'ils ont consacrées aux travaux de ce comité.

M. Thomas H. Lefebvre (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de suivre dans ce débat sur la motion du député du Yukon (M. Nielsen) le député de Capilano (M. Huntington), qui a été un président digne de foi du comité permanent des comptes publics.

Des voix: Bravo!

M. Lefebvre: Je souscris à plusieurs de ses déclarations. Il me semble que ce débat s'est engagé dans une voie assez étonnante. Les députés qui ont pris la parole jusqu'ici ont évité les déclarations sensationnelles. Nous reconnaissons tous l'importance de la motion et nous devons, à mon avis, féliciter le député du Yukon d'avoir porté cette question à l'attention du Parlement. Mes observations se limiteront aux parties de la motion qui concernent l'examen et le contrôle, par le Parlement, des dépenses publiques.

Il n'y a pas de doute qu'en tant que parlementaires nous avons le devoir d'examiner, au nom de nos commettants, les dépenses du gouvernement fédéral, même si nous nous demandons parfois comment un simple député peut accomplir cette tâche énorme. Je m'attarderai sur des points dont ont déjà parlé certains députés, car je crois qu'il convient d'y revenir.

Depuis que je suis député—cela ne fait pas 54 ans comme un député du NPD mais seulement 13 ans—il s'est produit des changements indéniables au niveau des dépenses du gouvernement, des projets de loi et des programmes. Cela a augmenté le fardeau et compliqué toujours plus les fonctions des députés. Pour leur permettre de participer véritablement aux travaux de la Chambre, il importe d'attribuer un certain ordre de priorité aux questions à débattre au cours d'une certaine période. N'oublions pas non plus que le député doit consacrer une partie de son temps à sa circonscription.